



FORMATION INITIALE Santé, Sécurité et Conditions de Travail, SSCT Pour les membres du CSE

Préambule :

La formation initiale Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) s'adresse aux membres du CSE pour leur premier mandat. La durée de la formation est de 5 jours et est encadrée par la loi santé au travail et notamment l'Article L. 2315-18 du Code du Travail.

Par ailleurs, les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail réalisant leur premier mandat doivent également participer à cette formation.

Public - participant et Pré-requis :

- Cette formation initiale en SSCT ne nécessite pas de prérequis en droit, ni de connaissances spécifiques en gestion des entreprises.
- Mais cette formation nécessite néanmoins de savoir lire et écrire notamment le français, de maîtriser la langue française, de savoir utiliser Word, Excel, et de connaître l'outil informatique et connaître les bases pour l'utilisation d'internet.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation d'handicap. En cas d'handicap, merci de contacter le Référent Handicap (Mme IRENE Marie Tél. 0692 32 22 78 - mail : contact@formaplus.yt) qui vous accompagnera de manière plus personnalisée au travers des solutions adaptées.
- Pour rendre la formation plus opérationnelle, les participants sont invités à se munir de leur convention collective s'il en existe une au sein de l'entreprise et d'autres documents qu'ils utilisent lors de leurs réunions ou lors de leurs commissions CSSCT en entreprise.

Objectifs pédagogiques en fonction du secteur d'activité de l'entreprise :

- Faciliter la compréhension de la composition et du fonctionnement du CSE et de la CSSCT si elle existe.
- Sensibiliser les membres du CSE sur les enjeux de la prévention et identifier les acteurs internes et externes.
- Développer les aptitudes des membres du CSE à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail.
- D'initier les membres du CSE aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Acquérir les techniques afin de procéder à l'analyse des accidents du travail et autres sinistres.
- Initier les membres du CSE aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels
- Intégrer les rôles et les missions de chacun (y compris de l'employeur) pour exercer efficacement son mandat et clarifier les droits, les devoirs pour les exercer en matière de santé et sécurité.
- Identifier les familles de risques et la notion de sinistralité.
- Acquérir les techniques, outils et maîtriser la procédure pour l'évaluation des risques professionnels.
- Procéder à l'analyse des accidents du travail et autres sinistres.
- Acquérir les techniques pour négocier et mieux communiquer avec la Direction et les salariés.
- Acquérir les outils, les méthodes pour communiquer aux salariés collègues les avancées en matière d'amélioration des conditions de travail.

FORMAPLUS CONSULTING

Gsm : 06 92 94 69 70 – E-Mail : contact@formaplus.yt – Adresse du Siège social : 6, Rue Des Vétivers - Cavani1 –
97600 Mamoudzou

SIRET : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A – N°DA DIECCTE : 06973138297



Durée de la formation qui tient compte de la taille de l'entreprise :

- Pour les élus réalisant leur premier mandat et pour une entreprise de plus de 50 salariés, la durée est de 5 jours soit 35 heures au total (possibilité de répartir sur 2 + 3 jours).
- Cette formation existe pour les membres du CSE quelle que soit la taille de l'entreprise : soit 3 jours de formation.
- Formation intra-entreprise.
- En présentiel au sein de votre entreprise ou au centre de FORMA+
- Horaires : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Lieu de la formation :

Immeuble APOLLO - Boulevard du Baobab - M^oGombani - 97600 Mamoudzou
Nos salles de formation sont accessibles aux personnes porteuses d'handicap.

Participants :

- La formation SSCT est obligatoire pour tous les membres élus titulaires et suppléants du CSE effectuant leur premier mandat.
- Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (Article L.2315-18 du Code du travail).
- Les membres non élus de la Commission Santé, Sécurité, Conditions de travail (CSSCT), les représentants de Proximité, des Responsables Sécurité et des référents Harcèlement, s'ils existent au sein de la Commission CSSCT et effectuant leur premier mandat.
- La formation SSCT doit être renouvelée tous les 4 ans, après le début d'un nouveau mandat des élus.

Le formateur :

- Mme Fatima SOUFFOU, Cadre à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte, chef de branche pour le Pôle Santé et Conditions de travail, ancienne 1ère vice-présidente du Conseil Départemental de Mayotte. Titulaire d'un DUT GEA (Gestion des Entreprises et Administration).

Moyens Pédagogiques et approche de la formation :

- Stage permettant d'acquérir les compétences indispensables pour discuter, négocier avec l'employeur et défendre les intérêts des salariés et notamment relatifs à la santé, à la Sécurité et aux conditions de travail.
- Formation concrète et pratique : nombreux exercices pratiques et mises en situation réelle, des QCM favorisant l'appropriation, des études de cas concrets, des exemples à partir de problématiques CSE concrètes avec corrections individuelles et collectives transmis par support papier.
- Formation alternant la théorie par des exposés, des références bibliographiques, des cas pratiques, du code du travail et la traduction pratique du cadre réglementaire en vigueur et exposés sur les instances/institutions en matière de conditions de travail.
- Une personnalisation et une interactivité fondée sur le retour d'expériences avec les stagiaires/membres du CSE afin de s'adapter à leurs spécificités et répondre ainsi aux situations réelles et concrètes des membres du CSE.
- Quelques vidéos pour visualiser les enjeux sur la prévention des risques professionnels.
- Le programme de formation pour les élus du CSE et réalisé par FORMA+ est adapté aux caractéristiques de la branche professionnelle des stagiaires/membres du CSE, une nécessaire adaptation au contexte et à la branche professionnelle des membres du CSE.
Pour ce faire, au préalable lors de l'analyse de la demande, la responsable pédagogique de FORMA+ ainsi que le gérant de FORMA+ auront un entretien qualitatif de 4 heures en amont de la formation, avec le DRH/RRH ou l'employeur.

FORMAPLUS CONSULTING

Gsm : 06 92 94 69 70 – E-Mail : contact@formaplus.yt – Adresse du Siège social : 6, Rue Des Vétiviers - Cavani1 –
97600 Mamoudzou

SIRET : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A – N^oDA DIECCTE : 06973138297



Il s'agira de comprendre les modalités et les éléments contextuels et organisationnels, les conditions de travail, la situation sur la sécurité et l'hygiène, le secteur d'activité, les spécificités et les contingences externes et internes liés à la branche professionnelle de l'entreprise commanditaire afin d'adapter la formation à ses particularités.

Modalités et délais d'accès :

Les entreprises intéressées et les membres du CSE par cette formation, peuvent inscrire leurs membres élus de leur CSE dans un délai minimum d'un mois après avoir reçu la présente plaquette.

Matériels Pédagogiques :

- Wifi, ordinateur,
- Tableau et feutres multi couleurs - Paper board
- Vidéo projecteur pour projeter les exposés théoriques et les exercices.
- Internet et les sites internet ; des liens vers des sites internet spécifiques.
- Un petit dossier est remis à chaque stagiaire/bénéficiaire dans le lequel se trouvent : le programme de la formation, des documents et supports de cours, des documents à remplir et à compléter pour réaliser les exercices.
- Cafetière pour le café.
- Le Code du travail à jour, une liste bibliographique remise aux stagiaires/Participants.
- La convention collective de l'entreprise si elle existe.
- Des Rapports sur les conditions de travail ou tout accord d'entreprise lié à la Santé, et à la sécurité des salariés ou autres documents, des avis spécifiques dans ce champ.
- De documents communicables issus de la Sécurité Sociale en lien avec la santé, les conditions de travail et les RPS.
- Des liens internet en Droit social.

Hygiène Gestion Crise Covid-19, mesures de protection :

- En début de chaque séance de formation, donc, chaque matin pendant 3 minutes, le formateur rappelle aux stagiaires/participants, les mesures d'hygiène pour se protéger du Virus.
- La distance sociale de minimum 1mètre entre chaque participant doit être maintenue durant toute la durée de la formation et les heures de pause
- Des gels hydroalcooliques et désinfectants sont présents et à la disposition des participants dans la salle durant toute la durée de la formation, y compris à l'entrée des salles de formation et à l'accueil, les stagiaires sont encouragés à les utiliser régulièrement.
- Le port du masque est obligatoire.
- A chaque heure, les fenêtres des salles seront ouvertes pendant 10 mn pour favoriser la circulation de l'air et l'évacuation des potentiels virus.
- Il est demandé à chaque stagiaire/participant de tousser et d'éternuer dans son coude.



FORMAPLUS CONSULTING

Gsm : 06 92 94 69 70 – E-Mail : contact@formaplus.yt – Adresse du Siège social : 6, Rue Des Vétivers - Cavani1 – 97600 Mamoudzou

SIRET : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A – N°DA DIECCTE : 06973138297

Programme détaillé de la formation

Introduction

1^{er} Jour : 8h00 : Enrôlement : Accueil et présentation générale des 3 ou 5 jours de formation et du programme

- Rappel des règles liées à la vie commune pendant toute la durée de la formation pour les heures de pause, de petit déjeuner et de déjeuner et mise à disposition de l'eau, du café, du thé, indication des toilettes.
- Rappel des règles sur les mesures sanitaires liées au Covid-19.
- Si membre du CSE en situation handicap, accueil personnalité et adapté.
- Remise du Règlement Intérieur.
- Appel et identification de chaque stagiaire/participant (mettre un nom sur un visage et analyse des présences, retards, abandons, signature des feuilles d'émargement pour la matinée)
- Présentation orale de chaque participant à tour de rôle (tour de table pour faciliter l'intégration à la formation par un sentiment d'appartenance à un groupe).
- Team building de 20 mn afin de favoriser l'intégration de chaque participant/stagiaire.
- Présentation du programme remis par le Formateur.
- Pausés d'un ¼ heure à 10h00 et à 14h30
- Pause de déjeuner de 12h00 à 13h00
- Les feuilles d'émargement sont signées chaque matin et chaque après-midi.

Programme détaillé séquentiel

CONNAISSANCES ET COMPETENCES	CONTENU DU PROGRAMME DE FORMATION ET OBJECTIFS	JOUR/ HORAIRES	SUPPORTS PEDAGOGIQUES EXERCICES PRATIQUES
I.- Maîtriser les champs d'actions du CSSCT en matière de santé, de sécurité au travail : enjeux, acteurs et fonctionnement 1.1. Identifier l'importance des enjeux liés à la santé, conditions de travail au sein de l'entreprise	- Clarifier les enjeux et les obligations de prévention de l'employeur, les rôles de la Sécurité sociale en prévention. - Repérer les acteurs externes intervenant dans le champ de la santé, conditions de travail et sécurité : inspecteur et médecin du travail, ARACT... et les acteurs internes (CSE, CSSCT, référents, préventeurs). . Mesurer les enjeux sociaux, financiers et juridiques. . Identifier les moyens de promotion de la prévention des risques professionnels.	Jour 1 De 9h00 à 12h00	Exposé en favorisant l'interactivité et les retours d'expériences. Petit d'exercice de connaissances : Quiz pour s'approprier les aspects juridiques.
1.2. Maîtriser les rôles, les missions et les moyens du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail	- Intégrer son rôle et ses missions en qualité de membre du CSE en prévention des risques professionnels. - Clarifier les rôles dévolus aux membres du CSSCT. . Identifier les moyens de délégation, de formation, de la protection des élus et modalités de recours à l'expertise. . Acquérir les techniques pour organiser les réunions du CSE en lien avec la SSCT.	Jour 1 De 13h00 A 16h00	Exercices en situation : Cas pratiques pour identifier les moyens, les missions et le fonctionnement du CSE

Commenté [YP1]:

Commenté [YP2R1]:

	<ul style="list-style-type: none"> . Articuler et structurer le fonctionnement du CSE et de la CSSCT et clarifier la composition et le fonctionnement de la CSSCT. 		
<p>II. Participer à la construction et au suivi de la culture et de la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise</p> <p>2.1. Appliquer les procédures liées aux risques et identifier les risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les indicateurs de suivi . Définir et appliquer les procédures d'instruction de l'accident du travail, de l'accident de trajet, de la maladie professionnelle. . Définir et mesurer les notions de risque, de danger, d'apparition d'un dommage, situations dangereuses. . Identifier, évaluer et classer les familles de risques et moyens de repérage et d'évaluation d'exposition au sein de l'entreprise. . Évaluer la politique et la culture de prévention de son entreprise en SSCT. 	<p>Jour 2</p> <p>De 8h00 à 12h00</p>	<p>Exposé et interactivité avec les stagiaires/membres du CSE</p>
<p>2.2. Identifier les principales obligations de l'employeur en santé et en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Acquérir des méthodes pour rechercher les informations liées aux risques des secteurs d'activité. . Proposer des solutions en matière de respect des obligations en santé et sécurité : aménagement des locaux, ergonomie des postes, aménagement pour les personnes handicapées, hygiène des locaux, télétravail, intervention de prestataires, autorisations, habilitations, information et formation sécurité, pénibilité. . Mesurer et comprendre les responsabilités pénale et civile de l'employeur et possibilité. 	<p>Jour 2</p> <p>De 13h00 à 16h00</p>	<p>Exposé et interactivité</p> <p>Un QCM sur les réglementations en santé et sécurité.</p> <p>Analyse documentaire sur la responsabilité pénale et civile de l'employeur.</p>
<p>III. Devenir pleinement un acteur incontournable dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques.</p> <p>3.1. Exercer les interventions légales et réglementaires des membres du CSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Classifier et déterminer les maladies professionnelles et constater les accidents de travail : définir les termes accident de travail, de trajet, maladies professionnelles, quelles interventions, quelles marges de manœuvre. . S'approprier la réglementation en vigueur et accompagner les salariés pour la reconnaissance par la sécurité sociale, mesurer les conséquences salariales et patronales. . Clarifier et mesurer le rôle des employeurs et des membres du CSE. . Acquérir les réflexes pour exercer le droit d'alerte et de retrait. 	<p>Jour 3</p> <p>De 08h00 à 12h00</p>	<p>Exposé et interactivité</p>

<p>3.2. Acquérir des techniques, outils méthodes pour mener et diligenter des enquêtes lors d'accident de travail ou de maladies professionnelles et formuler des propositions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser un accident de travail ou une maladie professionnelle : appliquer une trame et des techniques pour recueillir les faits lors des enquêtes et éviter pour qu'il ne se reproduise plus. . Comment construire un arbre des causes d'un accident de travail. . Être force de propositions pour proposer des solutions pertinentes et des actions de prévention à l'employeur : trouver les arguments pour convaincre les donneurs d'ordre. . Acquérir des outils pour réaliser des inspections au travers de grilles d'inspection. . Appliquer et respecter des étapes pour rédiger le compte rendu d'inspection et les destinataires de ce compte rendu. 	<p>Jour 3 De 13h00 à 16h00</p>	<p>Exposé et retours d'expériences, questionnements.</p> <p>Exercice d'application : Étude de cas "dangers graves et imminents", construction d'une grille d'inspection et exercice sur l'élaboration et l'exploitation d'un arbre de causes.</p>
<p>IV. Comprendre et cerner les Risques Psychosociaux (RPS)</p> <p>4.1. Définir les contours des RPS et leur gestion et dans quel cadre juridique et pour quel rôle du CSE ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions de souffrances au travail, de stress, de harcèlement, de burn-out, de violence, d'incivilités, d'isolement social. . Repérer le cadre juridique et les risques pour l'employeur en cas de souffrances et de harcèlement. . Mesurer le rôle des référents. . Les facteurs de risques psychosociaux (politique RH, organisation, conditions de travail, culture d'entreprise...) et les sources de bien-être au travail. . Rôle du CSE dans la politique QVT pour limiter les RPS. 	<p>Jour 4 De 8h00 à 12h00</p>	<p>Exposé et interactivité.</p> <p>Présentation d'une vidéo sur les vécus et les problématiques des RPS et le rôle des élus. et vidéos sur les problématiques RPS.</p> <p>Présentation des grands principes de fusion, scission et restructuration.</p>
<p>4.2. Acquérir les outils, les méthodes et techniques pour auditer le risque psychosocial</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Établir un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs externes et internes. . Évaluer les forces et les faiblesses de son entreprise et proposer les pistes d'amélioration. 	<p>Jour 4 De 13h00 à 14h30</p>	<p>Exposé et échanges</p>
<p>4.3. Définir les étapes d'une démarche de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Identifier les acteurs et pour piloter les RPS. . Privilégier des niveaux d'actions en fonction des risques majeurs. . Contribuer à élaborer un plan d'actions adapté et contextualisé. . Construire des outils de mesure et en assurer le suivi. 	<p>Jour 4 De 14h45 à 16h00</p>	<p>Exposé et échanges.</p> <p>Exercice d'application : élaboration d'une grille d'analyse sur le rôle des élus dans la mise en œuvre de la prévention liée aux RPS.</p>

<p>V. Utiliser les outils d'analyse d'une situation et s'appuyer sur les documentations pour élaborer un programme de prévention</p> <p>5.1. Analyser les informations et les documents SSCT</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Acquérir les techniques d'analyse des informations : analyse documentaire. . Participer au programme annuel de prévention des risques. . Identifier les situations SSCT nécessitant de recourir à l'information ou à la consultation du CSE. . Appliquer le déroulé de la procédure de consultation. . Acquérir des méthodes pour rendre un avis objectif et constructif 	<p>Jour 5</p> <p>De 8h00 à 12h00</p>	<p>Exposé et échanges interactifs</p> <p>Quiz sur les règles d'information et de consultation du CSE –</p> <p>Petit exercice en sous-groupe d'application pour rendre un avis.</p>
<p>5.2. Elaborer un plan d'actions du CSE et savoir comment le décliner</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Identifier les priorités de la CSSCT et du CSE. . Déterminer les axes de travail. . Savoir utiliser un outil d'analyse a priori d'une situation de travail . Être force de proposition et de pistes d'amélioration. 	<p>Jour 5</p> <p>De 13h00 à 15h30</p>	<p>Exposé et échanges interactifs</p>
<p>Évaluation à chaud ½ avant la fin de la formation</p>	<p>Remise aux stagiaires/participants d'une grille d'évaluation à chaud et tour de table pour évaluer de vives voix les 1ères évaluations verbales. Animée par le Formateur.</p>	<p>Jour 5</p> <p>De 15h30 à 16h00</p>	<p>Feed-back</p> <p>Tour de table à chaud pour collecter les premiers ressentis.</p>



Évaluation de l'action de formation prévue et modalités d'évaluation et méthodes mobilisées :

Évaluation du transfert des acquis pour valider la mise en œuvre en situation de travail et transmission d'exercices pratiques sous forme de supports papiers.

- Évaluation et accompagnement individuel durant les exercices d'évaluation pratique :
 - Le formateur, durant les exercices pratiques et les études de cas, passe auprès de chaque stagiaire/bénéficiaire de manière individuelle afin d'évaluer et de mesurer s'il a bien compris les consignes, s'il a bien intégré les connaissances exposées en théorie. Le stagiaire peut alors à ce moment précis, poser des questions ou demander des précisions, reformuler sa compréhension de l'exercice demandé et réaliser l'exercice en présence et sur les conseils du formateur.
- Évaluation collective :
 - Le formateur pose des questions à l'ensemble du groupe pour vérifier si le groupe a des questions après avoir pris connaissance des exercices. Des travaux en sous-groupes sont réalisés.
 - Correction collective : Après avoir réalisé les exercices et/ou étude de cas, les stagiaires participants sont amenés à passer au tableau afin de procéder, à voix haute, à la correction des exercices et de valider leurs acquisitions réelles, les exercices pratiques sont corrigés collectivement et individuellement.

Tarif : 258 € HT par journée de formation et par stagiaire (non assujetti à la TVA).
Prévoir 25 € par jour et par membre du CSE et de la CSSCT pour le déjeuner.

A l'issue de la formation :

- Les outils et ressources utilisés sont transmis aux participants sur papier ou support informatique.
- Assistance-accompagnement : Forma+ reste à disposition des participants pour tout conseil complémentaire et le formateur de FORMA+ restera à la disposition des stagiaires/membres du CSE pendant 6 mois pour des conseils ou questions complémentaires.
- Les stagiaires/membres du CSE seront capables de veiller à la prise en compte de la prévention des risques professionnels au sein de leur entreprise.
- D'être des acteurs constructifs et dynamiques en qualité de parties prenantes pour soutenir la politique de prévention des risques professionnels dans leur entreprise.
- Utiliser les outils d'aide à la maîtrise des risques et d'analyser les informations et les documentations en lien avec les risques professionnels.
- D'émettre des avis sur les risques professionnels et psychosociaux et de mettre en place un outil de diagnostic et d'audit.
- De contribuer pleinement à la politique de prévention et d'être les parties prenantes proactives par la proposition d'un plan d'actions pertinent et adapté.
- D'informer leurs collègues-salariés sur les avancées des conditions de travail et les mesures prises lors des réunions.

FORMAPLUS CONSULTING

Gsm : 06 92 94 69 70 – E-Mail : contact@formaplus.yt – Adresse du Siège social : 6, Rue Des Vétivers - Cavani1 –
97600 Mamoudzou

SIRET : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A – N°DA DIECCTE : 06973138297



Évaluation de la formation par les stagiaires/participants :

- Bilan oral et questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation transmis aux stagiaires/membres du CSE et du CSSCT : évaluation à chaud réalisée par les stagiaires ½ avant la fin de la formation. Les questionnaires à « chaud » seront ensuite remis au formateur juste après la formation, avant le départ des stagiaires. Un tour de table sera réalisé et animé par le Formateur afin de permettre à chaque stagiaire de s'exprimer sur le déroulé de la formation.
- Évaluation à froid à quelques mois (3 mois après) après la formation pour mesurer l'acquisition des compétences, des connaissances et la mise en œuvre des plans d'actions et leur implication dans la prévention des risques professionnels et psychosociaux : un questionnaire sera transmis à l'employeur ou à son représentant (DRH/RRH ou responsable du personnel) afin de mesurer les effets de la formation auprès des membres du CSE, titulaires et suppléants et les membres de la Commission CSSCT.
- Attestation de formation remise aux stagiaires ainsi que les certificats de réalisation transmis à l'entreprise commanditaire.

Inscriptions et Contact :

FORMA+ Consulting
6, Rue Des Vétivers 1 Cavani - 97600 Mamoudzou, Mayotte
Tél. : 06 92 94 69 70 - E-Mail : contact@formaplus.yt -
SIRET : 829 727 478 000 10 -
APE : 8559A - N°DA DIECCTE : 06973138297



PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION (FINANCEMENT)

La formation sera financée par l'entreprise employeur.

Date de mise à jour : Juillet 2022

FORMAPLUS CONSULTING

Gsm : 06 92 94 69 70 – E-Mail : contact@formaplus.yt – Adresse du Siège social : 6, Rue Des Vétivers - Cavani1 –
97600 Mamoudzou
SIRET : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A – N°DA DIECCTE : 06973138297